

**TRANSPORT DÉPARTEMENTAL - MODIFICATION
DE LA GAMME TARIFAIRE DES LIGNES AÉROPORT**

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Le présent rapport propose de modifier la gamme tarifaire des lignes aéroport du réseau de transport départemental, afin de les harmoniser et de les simplifier.

Il est proposé d'harmoniser la gamme tarifaire et de limiter le nombre de titres des lignes aéroport express par autoroute (lignes 110 Nice aéroport – Menton, 210 Nice aéroport – Cannes et 250 Nice aéroport – Vallauris). Ainsi :

- les tarifs des lignes 110 et 210 sont harmonisés ;
- les tarifs unitaires, Duo et 6 voyages de la ligne 250 sont ramenés à 50% des tarifs des deux précédentes lignes ;
- le ticket unitaire pour les jeunes est maintenu pour les lignes 110 et 210 ;
- le tarif « Stade Charles Erhmann » est supprimé car il ne concerne qu'une seule ligne et n'est que très peu utilisé ;
- les tarifs mini groupes sont supprimés en raison de nouveaux tarifs proposés plus intéressants ;
- un titre enfant de moins de 12 ans et un abonnement mensuel des salariés aéroport sont créés.

Pour rappel, la gamme tarifaire actuelle des lignes aéroport est la suivante :

Grille tarifaire Lignes aéroport				
	1er juillet 2012	L110	L210	L250
Ticket Unitaire	20,00 €	17,50 €	9,00 €	
Carnet de 6 voyages	88,50 €	79,00 €		
Tarif A/R	32,00 €	28,50 €	17,00 €	
Mini Groupe (4 personnes)	55,00 €	46,00 €		
Tarif jeune - 26 ans	13,00 €	14,00 €		
Tarif jeune A/R - 26 ans	27,00 €	28,00 €		
TU Stade Charles Erhmann		8,50 €		

La nouvelle gamme tarifaire des lignes aéroport serait la suivante :

	Proposition 1^{er} mai 2013	L110	L210	L250
Ticket Unitaire	20,00 €	20,00 €	10,00 €	
Carnet de 6 voyages	80,00 €	80,00 €	40,00 €	
Ticket Duo ou AR	30,00 €	30,00 €	15,00 €	
Ticket unitaire jeune – 26 ans	15,00 €	15,00 €		
Ticket unitaire Enfant < 12 ans	5,00 €	5,00 €	5,00 €	
Abonnement mensuel salariés aéroport	60,00 €	60,00 €	60,00 €	
Bagage supplémentaire au-delà du 2ème	5,00 €	5,00 €	5,00 €	

Ces évolutions tarifaires permettront de réduire légèrement les contributions financières versées par le Département à ses délégataires de service public. En effet, l'impact financier des recettes tarifaires des lignes aéroport est estimé à 195.000 € de recettes supplémentaires sur 8 mois de l'année 2013. Ces recettes seront intégrées lors du prochain avenant.

En conclusion, je vous propose :

- 1°) d'approuver la nouvelle gamme tarifaire des lignes aéroport du réseau départemental détaillée en annexe ;
- 2°) de fixer au 1^{er} mai 2013 l'entrée en vigueur des tarifs des lignes aéroport.

Je prie la commission permanente de bien vouloir en délibérer.

Le Président

GRILLE TARIFAIRE
DU RESEAU DE TRANSPORT DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES

GRILLE TARIFAIRE DES LIGNES AEROPORT

	L 110	L 210	L 250
Ticket unitaire	20,00 €	20,00 €	10,00 €
Carnet de 6 voyages	80,00 €	80,00 €	40,00 €
Ticket Duo ou Aller/Retour	30,00 €	30,00 €	15,00 €
Ticket unitaire jeune -26 ans	15,00 €	15,00 €	
Ticket unitaire enfant moins de 12 ans	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Abonnement mensuel salariés aéroport	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Bagage supplémentaire au-delà du 2 ^{ème}	5,00 €	5,00 €	5,00 €